

DOSSIER

Paris, le 21 octobre 2022

CDAS PARIS DU 20/10/2022

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION
SOCIALE DE PARIS**

Ce CDAS a eu pour principal objet les présentations, au titre de 2021, du compte rendu annuel d'activité de la délégation départementale de l'action sociale puis celle de l'activité du service social.

L'activité de la délégation départementale n'a pu être abordé de façon comparative. En effet, les données mentionnées dans le compte rendu sont extraites des facturations. Or, en raison de retard de facturation sur 2020, dû notamment à la période covid, les données de 2021 comportent des chiffres 2020 et 2021. Cela ne permet pas une analyse fine de la situation.

De plus, pour l'activité de l'Alpaf et de l'Epaf les données sont transmises d'abord au niveau national avant de pouvoir être communiquées au niveau départemental. Ainsi, les chiffres seront communiqués au prochain CDAS de mars 2023.

La CFTC demande que les chiffres mentionnés permettent une réelle analyse des actions réalisées au cours de l'année.

L'activité du service social a pu être abordé en détail. En 2021, 532 personnes ont été accompagnées avec 95% d'actif. Les femmes représentant 64% des personnes accompagnées et les gens seuls 69%. Au niveau de la répartition des bénéficiaires actifs par direction, la DGFIP représente 41,50% des bénéficiaires. L'origine des signalements se décompose en : 405 par les bénéficiaires, 112 par des signalants internes et 15 par des signalants externes.

En cas de situation difficile pour une agente ou agent, n'hésitez pas à lui parler de l'action du service social ou à prendre l'attache d'un interlocuteur pour évoquer le problème.

Divers autres points sont à mentionner :

- en 2021 il n'y a plus que 7 infirmières au lieu de 8 dans les centres médicaux. Le nombre de médecins reste à 10 ;
- l'application permettant la demande de chèques-cadeaux 2022 de Noël est refermée après des relances qui ont eu lieu en octobre et une présentation aux accueils de septembre ;
- pour faire bénéficier les futurs retraités de l'action du service social, il y a besoin de leurs coordonnées. Or, à compter de 2022 les coordonnées des retraités ne seront plus transmises au service de l'action sociale. Si vous partez à la retraite, pensez donc à leur communiquer votre mail si vous voulez avoir connaissance des sorties ouvertes aux retraités ;
- la mise en place de la réorganisation de la délégation de l'action sociale se fera au 01/01/2023 ;
- pour la demande de logement sur Balae, il y a une nouvelle grille de priorisation. Il faut penser à valider cette nouvelle grille avec les pièces complémentaires.

Vous trouverez toutes les prestations proposées sur le portail de l'action sociale des MEF se situant dans l'onglet « liens utiles » d'Ulysse.